



## Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Route de Mirande – BP.70161 - 32003 AUCH CEDEX

Secrétariat : [secretariat@spmf.fr](mailto:secretariat@spmf.fr)

Web : [www.apiservices.biz/fr/spmf](http://www.apiservices.biz/fr/spmf) <https://www.spmf.fr>

Président : Joël Schiro – Email : [jschiro@miel-de-france.com](mailto:jschiro@miel-de-france.com)

### **APPEL DE COTISATION 2024**

Chers collègues,

Vous trouverez ci-après l'appel de cotisation 2024.

N'oubliez pas d'envoyer copie par mail au [secretariat@spmf.fr](mailto:secretariat@spmf.fr)

ou par courrier

SECRETARIAT du SPMF- 4 Cami de Pau-64350 MASPIE-LALONCQUERE-JUILLACQ

**Pour le SPMF, le président, Joël Schiro.**

Les cotisations sont fixées comme suit :

Cotisants adhérents premier collège, inscription AMEXA	<b>220 €</b>
Cotisants adhérents deuxième collège, inscription MSA en cotisants solidaires, retraités et nouveaux installés	<b>110 €</b>
Cotisants abonnés, sympathisants donateurs	<b>440 €</b>

**Remarque :** Les droits et devoirs des membres du premier et du deuxième collège sont les mêmes. Ils ne se distinguent que par le montant de la cotisation et leur représentation au conseil d'administration.

Les sympathisants donateurs participent aux assemblées générales du syndicat avec voix consultative. Ils reçoivent toutes les informations envoyées aux membres adhérents qu'ils ont toute liberté de rediffuser à leur guise. Ils pourront être invités aux conseils d'administration. N'étant pas membres adhérents ils ne pourront pas voter ni se présenter au conseil d'administration.

Voir statuts et règlement intérieur sur Internet :

<https://www.spmf.fr/> ou <https://www.apiservices.biz/fr/spmf>

**Le SPMF n'est pas assujéti à la TVA.**

Même si vous ne souhaitez pas de facture, il faut impérativement renvoyer votre bulletin d'adhésion.

Pour ceux qui le demandent, le secrétariat se chargera de vous faire parvenir un reçu du montant de la cotisation après réception du paiement.

N'hésitez pas à faire circuler cet appel largement autour de vous.

**Pour ceux qui assurent leurs ruches via les sections régionales, merci de noter que l'adhésion SPMF préalable est obligatoire.**

# Formulaire de cotisation

Formulaire pdf modifiable (après téléchargement)

**Partie à renvoyer (si possible immédiatement pour faciliter le travail de secrétariat) avec votre règlement, soit par chèque à l'ordre du SPMF**

Adresse postale cotisation :

**Secrétariat du SPMF – 4 Cami de Pau – 64350 MASPIE – LALONCQUERE - JUILLACQ**

**Ou de préférence par virement bancaire avec**, impérativement, la présente fiche d'adhésion envoyée par mail à l'adresse suivante : [secretariat@spmf.fr](mailto:secretariat@spmf.fr)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN				
	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	16906	01017	87020100298	83
IBAN ETRANGER	FR76 1690 6010 1787 0201 0029 883			BIC AGRIFRPP869
Domiciliation		Nom et adresse du titulaire		
SEMEAC	(01017)	SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE MIEL DE FRANCE CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GERS CHEMIN DE LA CAILLAOUERE 32003 AUCH CEDEX		
Tél :	0562530908			

Raison sociale

Nom :

Prénom :

**COORDONNÉES IDENTIQUES A 2023**

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

**Adresse Mail de contact indispensable :**

*(nouvelle adhésion ou en cas de modification)*

**Collège**

Premier collège : 220,00€

Deuxième collège : 110,00€

Fait à

Le

Souhaite recevoir une facture justificative de versement

OUI

NON

*Les sympathisants donateurs reçoivent un appel séparé avec facture par retour.*